



la Gazette

D'ALBIGNY SUR Saône



<http://www.albignysursaone.fr>



ÉDITO

Jean Paul Colin
Maire d'Albigny sur Saône

L'Humanité est en phase de mutation permanente. Cependant compte tenu de l'évolution technologique toujours de plus en plus accrue, de l'information médiatique en temps réel, cette mutation s'accélère de façon difficilement assimilable au quotidien.

Même si chacun à son niveau contribue à cette évolution ou s'y oppose, le cours du temps est difficilement modifiable de façon radicale ; il ne peut se faire qu'à travers une démarche personnelle basée sur le respect de valeurs fondamentales, malheureusement, oubliées pour la plupart.

Actuellement, nos valeurs morales vacillent et nos repères éthiques disparaissent dans une incohérence globale.

Même si il y a une refonte de la géopolitique mondiale et le réaménagement de l'organisation des collectivités françaises, c'est dans notre voisinage de proximité que nous devons trouver la force d'une vie collective plus équilibrée, passant par le respect de l'autre avec un peu de tolérance.

À Albigny, bien qu'étant une commune du Grand Lyon, nous avons la chance d'être protégés de cette mouvance urbaine, fastidieuse, énervante qui nous entraîne dans cette spirale infernale désagréable. Nous le devons à plusieurs choses : situé entre la Saône et les Monts d'Or, nous bénéficions d'un environnement et d'un cadre de vie assez exceptionnels, même si la voie ferrée qui partage notre commune sur toute sa longueur, est perturbante, elle nous protège néanmoins d'un flux important de circulation.

Notre tissu sociologique a trouvé un équilibre permettant à chacun de s'exprimer et de se retrouver, sachons le préserver...

À travers le conseil municipal, je suis fier d'être le maire de cette charmante commune.

Avec une équipe d'adjoints efficaces et compétents, un conseil municipal dévoué et constructif, du personnel municipal sérieux et disponible, je m'efforce de faire en sorte qu'un maximum d'Albignolais continue à se sentir bien... Tout simplement. Je vous souhaite un bel été.

ALBIGNY CÔTÉ NATURE

Un patrimoine riche et diversifié

Albigny est riche de son important patrimoine bâti, mais elle possède aussi un intéressant patrimoine paysager qui fait sa renommée et dont l'histoire a forgé son territoire actuel.

Après avoir fait un inventaire non exhaustif de nos richesses architecturales dans la gazette précédente, voici une présentation de notre patrimoine paysager d'hier et d'aujourd'hui.

Tant de ressources qui font de notre commune du Val de Saône en liaison avec les Monts d'Or, une petite ville dans laquelle il fait bon vivre aux portes de Lyon.

[suite du dossier page 3]

SOMMAIRE

L'Information municipale	p2	Du côté de votre commune	p13
Dossier	p3	Quotidien	p17
Environnement	p9	Informations albignolaises	p20
Associations	p11		

MAIRIE D'ALBIGNY SUR SAÔNE

Horaires et contact

Tél : 04 78 91 31 38 - Fax : 04 78 98 17 64

Site internet : www.albignysursaone.fr

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h

Mardi, jeudi et samedi de 9h à 12h

TRADITION DU CARNAVAL

Le comité du jumelage entraîne le village dans la fête !

Chaque année à la mi-carême, les Amis du Jumelage perpétuent la tradition du carnaval et font la fête à l'image de leurs amis allemands de Ringsheim.



Cette saison ils ont souhaité entraîner tout Albigny dans leurs festivités et ont organisé une belle grande fête communale, aidés par la plupart de nos associations.

Ainsi, samedi 19 mars toutes les rues d'Albigny étaient décorées de fanions multicolores et ont vu défiler des personnes de tous âges, déguisées et ravies de reprendre la tradition du défilé du carnaval. Les participants sont partis en procession de la Plaine pour aller investir la cour du lavoir où ils ont brûlé Monsieur Carnaval qu'Albijeunes avait confectionné avec les enfants pendant les vacances de février.



Sur le chemin les enfants sont allés à la rencontre des pensionnaires des pavillons Dahlia et Santal du Centre Hospitalier Gériatrique où ils ont été très chaleureusement accueillis et régalez de confiseries, avant de faire un grand lâcher de ballons organisé par la Caisse des Écoles, (pour l'anecdote on retiendra qu'un ballon a été retourné d'Ardèche où il a mis seulement 2 heures à arriver !). L'après-midi s'est poursuivie par une démonstration très appréciée de danses Country par Albigny Danse. Enfin vers 17h00, le Club des Jours Heureux a servi des boissons chaudes et les Amis du Jumelage ont offert des brioches. Bravo et merci à toutes les associations pour leur participation, aux parents pour leur implication et aux enfants pour leur sens de la fête. Rendez-vous l'année prochaine pour l'édition 2012. L'association des Amis du Jumelage est présidée par Marie-Hélène Meier, Monsieur Henri Saint-Pierre, le fondateur en 1993 en est Président d'honneur, Robert Monternot est Vice-président, Frédérique Zanobilli Trésorière, Éric Miot Trésorier adjoint, Catherine Guillot Secrétaire et Jean-Pierre Jacquot Secrétaire adjoint. Ils sont aidés par une vingtaine de bénévoles actifs qui participent à l'organisation de toutes leurs manifestations

HEINRICH DIXA BÜRGERMEISTER DE RINGSHEIM

En visite à Albigny

En 1993 la commune a scellé un pacte de jumelage avec la ville de Ringsheim située en Allemagne dans la région du Bade-Wurtemberg au sud ouest du pays.

Depuis cette date, Heinrich Dixa le bürgermeister (le Maire) de cette petite commune allemande d'environ 3 000 âmes, son conseil municipal et ses habitants par l'intermédiaire du cercle d'amis « Freundeskreis » l'équivalent des Amis du Jumelage chez nous, entretiennent d'étroites relations avec la commune. Rencontres, voyages, échanges scolaires et partenariats rythment nos contacts.

En mars dernier ils sont venus en délégation nous rendre visite et ont été chaleureusement accueillis par le Maire Jean Paul Colin, le Conseil Municipal et l'association des Amis du Jumelage présidée par Marie-Hélène Meier.

L'occasion d'un week-end de festivités communales. Albigny avait préparé un conseil municipal extraordinaire pour présenter en diaporama l'évolution de la commune et les grands projets en cours. La transformation du centre bourg et l'avancement de la rénovation de la Maison des Associations que tous sont ensuite allés visiter en avant-première.



Le week-end a été ponctué de nombreux moments d'amitié et de convivialité, tout particulièrement pendant le dîner du samedi soir, chez Tante Yvonne à Quincieux, autour d'un repas composé de spécialités culinaires lyonnaises.

ARRIVÉE DU PRINTEMPS

Contes à l'école maternelle

Cette année, c'est sur le thème des contes que l'école maternelle a organisé une petite fête pour marquer l'arrivée du printemps. Les enfants des trois classes ont fièrement arboré les masques qu'ils avaient fabriqués avec beaucoup d'enthousiasme avec leurs institutrices et leurs assistantes maternelles. Ils ont ensuite chanté une chanson, fait visiter leur école aux enfants de la crèche et pour clore la manifestation, la fresque qu'ils avaient réalisée tous ensemble a été installée dans le couloir du hall afin que chaque parent puisse admirer ce superbe travail collectif.



Revue d'information municipale

Tirage 1 500 exemplaires - Diffusion gratuite

- Directeur-gérant de la publication
Jean Paul Colin Maire
- Rédacteur en Chef
Gilbert Convard
- Comité de rédaction
**Claire Belle - Séverine Dessalces -
Michèle Gerbier - Annick Terrasson -
Yves Chipier**
- Documentation - diffusion
Mairie d'Albigny sur Saône
- Création - mise en page - impression
Pagina Communication

Magazine imprimé par un imprimeur certifié "imprim'vert", label garantissant la gestion des déchets dangereux dans les filières agréées et 14001 protection de l'environnement. Impression sur un papier issu d'usines ISO 14001 respectant les règles de la gestion forestière durable.





LE DOSSIER ► Patrimoine paysager

L'AQUEDUC DU MONT D'OR

26 km d'ouvrage d'art pour alimenter Lugdunum en eau



D'après les historiens qui se sont intéressés à la région, l'aqueduc du Mont d'Or qui traversait Albigny date de -19 avant JC.

Construit par Agrippa Vipsanius, le gendre d'Auguste, l'aqueduc était un canal de 47cm de large sur 65 cm de haut, compris dans un ouvrage en pierres maçonnées au mortier de chaux lui-même enfoui dans une tranchée reposant sur un lit de pierres posées verticalement, appelé hérisson (cf croquis ci-contre).

Le canal était fermé par deux rangées de pierres posées en surplomb selon la technique dite de l'encorbellement, recouvertes de plus grandes pierres plates. L'ouvrage dans son ensemble était dissimulé sous une couche de terre qui le protégeait des intempéries, de l'érosion et réduisait les effets des écarts de température.

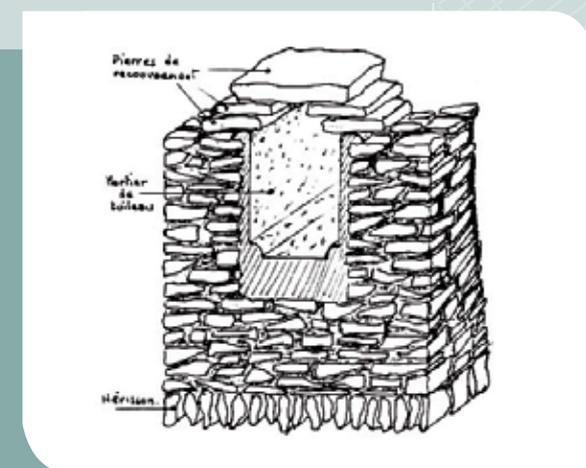
L'aqueduc du Mont d'Or prenait sa source à Poleymieux, au hameau lieu-dit « des Gambins ». Il suivait le versant Est, des Monts d'Or pour alimenter Lugdunum en eau après avoir traversé les communes de la rive droite de la Saône. Son débit journalier était considéré comme assez faible, puisqu'à l'état neuf il

était d'environ 10 000 à 15 000m³ et de 10 000 à 6 000m³ entartré. Notre aqueduc du Mont d'Or était le plus court des quatre aqueducs qui approvisionnaient Lugdunum du temps des romains, derrière celui de l'Izeron puis celui de la Brévenne et enfin l'aqueduc du Gier.

Fourvière n'est qu'à 10 km à vol d'oiseau mais l'aqueduc devait faire de nombreux détours pour suivre les courbes de niveau et était de ce fait, long de 26 km au total.

Sa pente moyenne était de 2 mm/m, une pente d'écoulement minimale qui atteste de la grande compétence des constructeurs romains de l'époque.

C'est après avoir traversé Curis au Mont d'Or que l'aqueduc entrait à Albigny en passant le chemin rural au lieu-dit « les Traverses » il traversait ensuite celui des « Regards », passait près de la maison des Grolles puis dans le Bois des Combes pour quitter Albigny à la côte et rentrer dans Couzon au Mont d'Or.



Son parcours sur notre commune était essentiellement souterrain (22 km sur les 26), il en reste quelques vestiges que vous pouvez voir aujourd'hui encore à quatre endroits différents. Les deux derniers « Traverses » et « Balaye » ayant été repérés en 1992 par Monsieur Perradin passionné par l'histoire de notre village ►

EN 1829 LA VIGNE RECOUVRE ALBIGNY 40% du territoire en vignobles

C'est par les Romains et les Grecs que la vigne arrive en Gaule et se répand le long du couloir rhodanien.



Au cours des 16^{ème} et 17^{ème} siècles, les bourgeois lyonnais installent des maisons de campagne et achètent des vignes dans les Monts d'Or. Ils ne les exploitent pas eux-mêmes mais s'attachent les services de cultivateurs qui travaillent la vigne avec leurs familles et partagent la production du vin avec leur propriétaire.

À Albigny les vignobles prennent peu à peu le pas sur les autres cultures. En 1791, sur 622 parcelles recensées, dont



102 portent maisons et habitations, 178 sont totalement en vigne et 102 sont des vignes mêlées à des terres cultivées.

Vers 1870, alors qu'1/3 de la commune est en vignobles et que les paysans se sont un peu enrichis, arrivant à employer un ou plusieurs domestiques, c'est le moment où apparaît le Phylloxera. Cette terrible maladie de la vigne va sévir sur toute l'Europe pendant une trentaine d'années et décimer tout ou partie des ceps. Malgré une lutte sévère engagée au niveau national et en dépit de tous les efforts des exploitants locaux, en 1888 on ne signale plus que 13 hectares de vignes sur le village d'Albigny, 72 ayant été détruits par le Phylloxera.

Il faut attendre le début du 20^{ème} siècle pour voir le vignoble grandir à nouveau et couvrir 47 hectares en 1902. Cette année-là, le Dictionnaire

des Communes précise même que « les vins récoltés sur les coteaux d'Albigny sont de bonne qualité et de bonne garde ».

En 1907, la production progresse encore mais au moment où les transports s'améliorent, le chemin de fer se développe et les vins des autres régions arrivent plus vite à Lyon. La concurrence s'installe et complique le commerce viticole. Dans le même temps les jeunes paysans quittent Albigny pour partir travailler en ville. La main-d'œuvre devient trop onéreuse. Aucun domaine n'est alors suffisamment important pour permettre sa survie. En 1920 on ne compte plus que 36 hectares, en 1925, 16 hectares et en 1939, 9 hectares.

Finalement le vignoble disparaît complètement avec l'exode des paysans et la vente de terres pour construire les résidences principales de nouveaux Albignolais.

Aujourd'hui vous ne trouverez plus que trois ou quatre ceps dissimulés dans le village ▀





PARCOURS SANTÉ

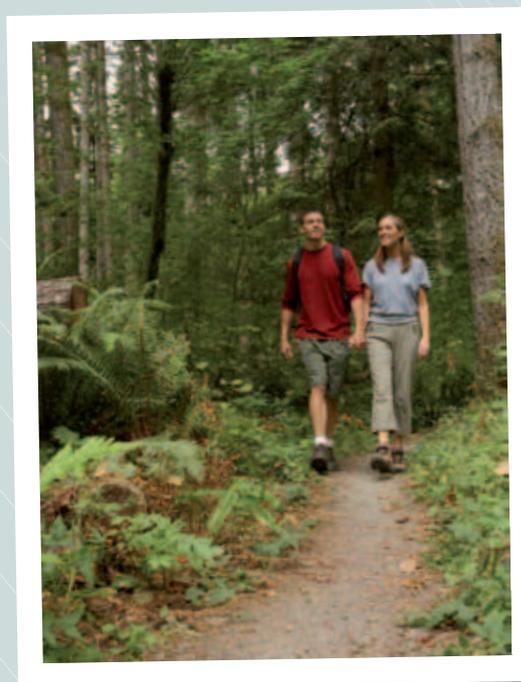
Syndicat Mixte des Monts d'Or

Notre village, aux portes des Monts d'Or établit la liaison entre la Saône et les onze villages des Monts d'Or.

Il offre aux promeneurs, randonneurs et sportifs plusieurs sentiers et circuits permettant de rejoindre les pittoresques sites touristiques des alentours et découvrir la belle nature qui les entoure.

Pour connaître les chemins de randonnées qui sont balisés et entretenus autour de la commune, contactez le Syndicat Mixte des Monts d'Or situé à Limonest, par mail contact@montsdor.com ou par téléphone au :

04 72 52 42 30, il propose tous types de documentations et informe des animations proposées sur les 160 km d'itinéraires pédestres des Monts d'Or ▶



QUATRE GÉNÉRATIONS D'AGRICULTEURS

Les Goyet maraîchers de pères en fils

Sur le plateau de la commune, en limite de Curis, les deux derniers agriculteurs d'Albigny, Thierry Goyet et Patrick Bourget cultivent des légumes de saison tout au long de l'année.

Ils travaillent chacun sur leurs terres, mais en partenariat, sans aucune concurrence. Ils partagent certaines machines mais distribuent leurs légumes tous les deux sur des marchés parallèles.

Patrick approvisionne les restaurateurs de la région et Thierry a une case au nouveau marché gros de Corbas, au Carreau des producteurs de Rhône-Alpes, où Louis son père, se rend trois fois par semaine et alimente les revendeurs des étals des marchés citadins. Les Goyet vendent aussi leur production chez eux, à la ferme, tous les vendredis après-midi de 14h00 à 19h00. Leurs clients sont des particuliers qui viennent d'Albigny et de tous les environs pour faire leurs provisions. Des amateurs de produits cultivés à proximité de chez eux.

Les Goyet sont exploitants agricoles sur Albigny depuis plus de quatre générations. Depuis 1996, après une formation et des stages sur plusieurs exploitations agricoles à Macon et à Saint-Rémy de Provence, Thierry l'arrière petit-fils, travaille sans salarié simplement aidé par son père Louis, officiellement à la retraite. Ils exploitent ensemble plusieurs parcelles



de 11 hectares au total. 3 hectares de légumes et 8 hectares de céréales dont ils sont partiellement propriétaires.

Ils sont maraîchers et cultivent donc exclusivement des légumes de saison,

sous serres ou à l'air libre. Au printemps ils font des petits pois frais, des radis, des épinards, des blettes, des oignons blancs, des salades et des pommes de terre nouvelles. En été c'est le tour des tomates, courgettes, aubergines, poivrons, melons, haricots verts et salades. En automne ils se spécialisent dans les courges, le potimarron, le céleri, les fenouils et toujours les pommes de terre et les salades vertes. Enfin ils bouclent l'année par des productions hivernales de type navets, choux, radis et toujours les pommes de terre.

Afin d'optimiser l'usage de ses terres, dures et mal irriguées car l'eau manque à Albigny, Thierry fait de la rotation de cultures et laisse reposer ses sols en y plantant des céréales.

En fonction du type de légumes et des périodes de l'année, il plante en mottes ou en semis. Ses récoltes



sont très tributaires des conditions météorologiques et les cadences de ramassage varient tout le temps. Plus il fait chaud, plus il doit ramasser souvent et vendre vite et c'est là que les cours s'effondrent du fait du surplus de marchandise.

Pour ne pas abîmer ses légumes Thierry récolte essentiellement à la main. Il le

fait aussi par nécessité car le matériel, différent pour chaque culture, coûte cher et les investissements ne sont pas toujours rentables.

Il pratique la culture raisonnée, utilise peu de produits chimiques, désherbe beaucoup à la main et travaille sur de petits rendements ce qui lui permet

de réagir facilement, d'arracher et de replanter en cas de maladies ou d'invasions d'insectes.

Thierry apprécie l'indépendance que lui procure son métier, il aime la variété des tâches à accomplir, même s'il reconnaît que physiquement c'est parfois difficile de tenir, il se plaît à passer ses journées en plein air et la liberté dans la gestion de son temps est pour lui très précieuse.

Il n'a qu'un seul problème, mais pas des moindres, il doit lutter quotidiennement contre les lièvres qui, chaque nuit, viennent se régaler de son garde-manger à ciel ouvert... ▸



Rappel :

Vente de légumes frais tous les vendredis de 14h00 à 19h00
10 montée du Chanoine
Roulet, Albigny sur Saône.

LE MARRONNIER CENTENAIRE

Arbre de la liberté de la place de Verdun

Le jeune marronnier de la place de Verdun a remplacé en 1989, le marronnier plus que centenaire qui avait été planté en 1872, comme l'attestait la date gravée sur le banc de pierre circulaire qui l'entourait, pour commémorer la révolution mettant fin à la monarchie de juillet en 1848.

À cette époque les arbres, dits de la liberté, étaient en général plantés dans l'endroit le plus fréquenté, le plus apparent d'une localité, en signe de joie et symbole d'affranchissement, ils représentaient la liberté acquise et devaient grandir avec les institutions nouvelles.

Vieillit, détérioré et jugé dangereux du fait de son âge avancé, en mars 1989, la mairie a profité des festivités du bicentenaire de la révolution de 1789 pour couper son marronnier centenaire et en replanter un tout jeune qui depuis prospère chaque année.

Il est parfaitement à sa place devant le « CAFÉ DU MARRONNIER CENTENAIRE » qui perpétue le souvenir de son prédécesseur ▸



Place Verdun de nos jours



Place Verdun au début du XX^e siècle



LES CABORNES

Cabanes en pierres sèches du XIX^{ème}

Peut-être en avez-vous rencontré une lors de vos promenades dans les Monts d'Or !



© Chaoborus et fr.wikipedia

Les Cabornes sont ces cabanes en pierres sèches, construites au 19^{ème} siècle par les gens du pays, agriculteurs ou vigneron, mais aussi par les carriers et les maçons qui ont peuplé les Monts d'Or à certaines époques, notamment lors de la construction de l'aqueduc romain.

Les cultivateurs les construisaient en utilisant les pierres sèches trouvées dans leurs champs au moment des labours et avec lesquelles ils édifiaient aussi des murs appelés chirats, qu'ils plaçaient pour délimiter leur propriété et qui se terminaient parfois par une Caborne. Ces cabanes ne servaient que très rarement d'habitation, mais étaient essentiellement utilisées comme abris temporaires ou lieu de rangement pour les outils.

Leur construction, même si elles avaient un aspect assez rudimentaire, nécessitait un certain savoir-faire.

Leurs formes et leurs dimensions étaient variées, elles étaient montées sur deux principes différents : celui de la voûte à encorbellement avec des dalles qui s'avançaient les unes sur les autres ou la technique de tous nos bâtiments de prestige des siècles derniers, la voûte à claveaux. Des pierres portant le nom de claveaux étaient disposées sur une structure provisoire de bois, appelée cintre, après la pose du dernier claveau le plus haut en position centrale, le cintre était alors démonté et la force de gravité se chargeait de faire tenir la structure ainsi construite.

Aujourd'hui, les dernières Cabornes rencontrées à Albigny sont pour la plupart écroulées, seuls quelques vestiges perdurent. C'est à Poleymieux et à Saint-Cyr au Mont-d'Or que l'on trouve les plus intactes.

Néanmoins, importantes traces du passé de notre région, elles font l'objet de toutes les attentions et donnent lieu à de belles balades thématiques ■



ENVAHISSANTE AMBROISIE

Nuisible et source d'allergies

L'ambrosie est une plante annuelle à l'origine de nombreuses allergies, aux symptômes aussi variés que désagréables : rhinites, conjonctivites, laryngites, urticaires, asthme, eczéma, trachéite ou autres... Elle représente aujourd'hui un véritable enjeu de santé publique.



sur tous les terrains où elle ne rencontre pas de concurrence trop vive. Tous les milieux perturbés par l'homme, les terrains en friches, les déblais sauvages, les zones de stockage, les terrains en cours de viabilisation sur lesquels la terre a été remuée, les chantiers, mais aussi au sein des cultures, sur les talus de routes, les ronds points et les bordures enherbées...

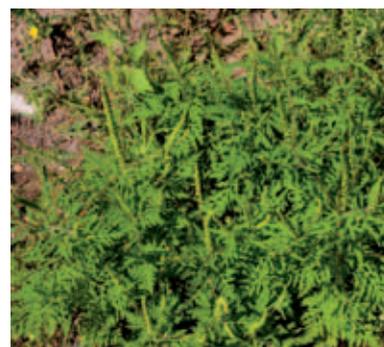
Depuis dix ans, l'ambrosie progresse partout, le quart sud-est de la France est le plus touché du pays, particulièrement la vallée du Rhône. Il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent chez les personnes sensibles.

Lutter contre la prolifération de cette plante est l'affaire de tous et la responsabilité de chacun.

Pour éliminer les allergies à l'ambrosie il faut réduire sensiblement les émissions de pollen pour faire, peu à peu, disparaître cette plante envahissante. Il faut intervenir juste

avant la floraison, ni trop tôt, ni trop tard. La bonne technique est celle du fauchage pour les grandes superficies, elle est rapide et permet d'éviter l'utilisation d'herbicides. Sur les petites surfaces, c'est l'arrachage qui est encore plus efficace. (Attention, penser à se protéger, gants, lunettes, masques...). Les services techniques d'Albigny se chargent de ce travail sur les terrains publics, les agriculteurs sur les terres agricoles et chaque propriétaire doit s'occuper de ses espaces privés afin d'éradiquer l'ambrosie sur Albigny.

Merci à tous de votre participation à cette action civique, qui concerne la santé publique et l'environnement ▶



UTILISATION DES TONDEUSES ET AUTRES ENGIN BRUYANTS

Halte au bruit !

Par arrêté N° 99.16667 du 19/04/1999, les engins bruyants de type tondeuses, tronçonneuses, perceuses ou autres ne doivent pas être utilisés en dehors des horaires suivants :

	Matin	Après-midi
Semaine	de 8h30 à 12h	de 14h30 à 19h30
Samedi	de 9h00 à 12h00	de 15h00 à 19h00
Dimanche / Jours fériés	de 10h00 à 12h00	Interdit



HALTE AUX CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Urticantes pour l'homme, mortelles pour nos animaux domestiques

Depuis plusieurs années les chenilles processionnaires ont fait leur apparition dans notre région et ne cessent de développer leur colonisation dans les pins et les cèdres dont elles se nourrissent des aiguilles.

Les chenilles processionnaires sont très urticantes et source d'allergies pour l'homme. Il faut impérativement éviter de les toucher sans gant de protection car leurs poils duveteux sont remplis de venin. Elles sont particulièrement dangereuses, voire mortelles pour nos animaux de compagnie, surtout s'ils les ingèrent. Pour limiter leur prolifération et les

nuisances qu'elles peuvent engendrer, les propriétaires et les locataires de jardins envahis par des nids de chenilles processionnaires doivent traiter eux-mêmes ou faire traiter leurs arbres par des professionnels. Au moment de la ponte et de l'éclosion des œufs, en été, en utilisant un insecticide à base de Bacillus Thuringiensis sous forme de poudre

soluble dans l'eau à pulvériser sur les feuillages et en hiver, en coupant les branches infestées et en brûlant les nids.

Si tout le monde exerce scrupuleusement ces quelques recommandations, le développement de ces nuisibles se limitera peu à peu et les chenilles processionnaires finiront par quitter nos arbres ▶





PASSAGES SÉCURISÉS, DÉJECTIONS CANINES, MAISON DES ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal d'Enfants travaille comme son aîné

Depuis la rentrée de septembre, les jeunes élus du CME se sont réunis régulièrement pour faire différentes propositions au Conseil Municipal des adultes.



Le point a été fait avec les techniciens du Grand Lyon et la Police Municipale sur la création de nouveaux passages piétons. Ces implantations sont prévues dans des lieux identifiés comme dangereux par les enfants et sont approuvées par le Conseil Municipal des adultes. Dans le cadre d'un échange avec des enfants de Madagascar, chaque petit élu a fait un courrier à un enfant qu'il ne connaît pas encore. L'idée de ces échanges étant de se connaître et de les aider. Le CME sera le relais auprès de l'école.

Le CME a aussi collaboré avec la commission cadre de vie sur le problème des déjections canines. Trois distributeurs de sacs recyclables ont été installés : un derrière l'église, un sur la place de Verdun vers la cabine téléphonique et un dans le parc de l'Accueil. Ceci à titre d'essai pendant une année. Si les résultats sont satisfaisants d'autres distributeurs seront mis en place. Nos jeunes élus ont visité, comme leurs aînés, la future Maison des Associations. Accompagnés d'Yves Chipier et de Gilbert Convard, ils ont suivi avec attention les explications de Robert Monternot adjoint aux travaux. Ils se sont particulièrement intéressés à la gestion centralisée des commandes techniques, qui permettra le pilotage informatique à distances depuis la mairie, des

fonctions de chauffage, d'électricité et d'accessibilité. Sécurité, isolation, signalisation. Les questions n'ont pas manqué ! Beaucoup de ces jeunes sont inscrits dans des associations et sont donc très curieux de connaître l'organisation de cette nouvelle Maison des Associations. La motivation de nos jeunes élus ne fait aucun doute et les idées ne manquent pas ▶



ATTENTION !
Installation d'un STOP
place de Verdun

Un panneau STOP a été installé à l'intersection de la montée du Chanoine Roulet et de la place de Verdun.

Ce STOP était réclamé par de nombreux habitants qui ne se sentaient pas en sécurité en sortant des commerces de la place et par les jeunes élus du Conseil Municipal d'Enfants qui jugeaient l'intersection dangereuse.

La Police Municipale rappelle que le franchissement d'un STOP coûte 4 points de permis et une contravention de 90€ !



ALBIGNY TENNIS DE TABLE

Un club qui tourne bien

A.T.T., Albigny Tennis de Table, est un club qui remporte un vif succès et compte cette saison une quarantaine d'adhérents, enfants, adolescents et adultes.



A.T.T. comprend 15 jeunes joueurs enfants et adolescents et 25 joueurs adultes qui pratiquent leur sport favori en compétition ou en loisir.

"Coachés" par trois moniteurs diplômés dont un entraîneur régional de 1^{er} niveau, Jacky Quinson (juge arbitre 1^{er} niveau) et deux éducateurs sportifs titulaires du B.A.F.A, Faïçal Belhadj et Florent Pétreil, les joueurs s'entraînent deux fois par semaine.

Le mercredi ils sont dirigés par les professeurs et le vendredi ils font des matchs librement, jouent entre eux sans distinction d'âges mais pour se distraire et progresser ensemble. Actuellement les entraînements ont lieu, 17 rue Germain mais bientôt A.T.T. aura l'opportunité de s'installer dans la nouvelle Maison des Associations où une salle plus



spacieuse et plus adaptée lui sera spécialement dédiée.

A.T.T. est avant tout un club dans lequel les sportifs jouent pour se faire plaisir et pratiquer en toute convivialité un sport individuel, regroupés en équipe par affinités. Trois équipes d'amateurs concourent actuellement en compétition départementale et évoluent en D3, D2 et D1 taquinant le niveau régional.

Une fois par mois les animateurs organisent un tournoi interne avec des invités extérieurs pour stimuler les équipes.

Pour animer la vie sociale du club, chaque saison se termine par un barbecue au mois de juin et toutes les fins d'année, au mois de décembre, un repas festif est proposé à tous, adhérents et familles.

L'A.T.T. est présidée par Jacky Quinson, assisté d'un secrétaire, Faïçal Belhadj et d'un Trésorier, Didier Perret ▶

● Pour tout renseignement : jackyquinson@orange.fr ▶

L'ASSOCIATION SPORTIVE INTERCOMMUNALE

C'est trop top, vas-y !

Les vacances d'été arrivent à grand pas !
Qui dit vacances, dit ASI pour nos enfants et nos jeunes !



À fin de répondre au mieux aux attentes de vos enfants âgés de 3 à 17 ans et leur offrir de superbes vacances, l'ASI vous propose une sélection d'environ cinquante stages : poney, sports mécaniques, judo, danse, foot en salle, musique et autres activités diverses et variées.

L'Association Sportive Intercommunale fonctionne durant tout l'été, du 4 juillet au 2 septembre 2011.

Le prix des stages varie en fonction du lieu et de la durée des formules proposées mais aussi en fonction de votre quotient familial.

Vous n'avez qu'à faire votre choix.

Les inscriptions sont possibles tous les jours de 16h30 à 19h00 à l'Espace Ronzières de Fontaines sur Saône ou au Centre Jean Vilar de Neuville sur Saône. N'oubliez pas de vous munir de votre quotient familial pour établir votre tarification personnelle ▶

● Pour être au courant des dernières informations, connectez-vous : www.asi.asso.fr ou si vous souhaitez obtenir une plaquette ou un renseignement, téléphonez : 04 78 22 40 68
ASI : Centre de loisirs, 20 rue du stade, 69270 Fontaines sur Saône



Vincent ANTOLINOS

Maintenance industrielle - Éclairage - Chauffage - Climatisation - Téléphonie...

<p>AV2E SARL 9 avenue Henri Barbusse 69250 ALBIGNY SUR SAONE</p>	<p>Tél / Fax : 04 78 91 61 12 Mobile : 06 25 17 27 64 E-mail : av2e@free.fr</p>
---	---

PLUS DE 700 VISITEURS

Succès pour la Biennale en Val de Saône

Albigny reste un lieu où l'art tient sa place, en 2009, après vingt-deux éditions, le Salon d'Art Contemporain s'est transformé en Biennale, toujours dans ce lieu lumineux de l'Espace Henri Saint-Pierre.



Cette année pour la seconde édition, du 18 mars au 3 avril, de nombreux artistes de talents ont exposé leurs œuvres pour le plus grand plaisir des Albignolais et de nos voisins, riverains du Val de Saône puisque plus de sept cents personnes sont venues visiter l'exposition.

Au cours de l'année dernière, cinquante artistes avaient envoyé leur dossier de candidature et vingt d'entre eux avaient été retenus. Des artistes de la région Rhône-Alpes mais aussi d'ailleurs, la plus lointaine venant de Strasbourg, c'est dire le rayonnement de cette manifestation.

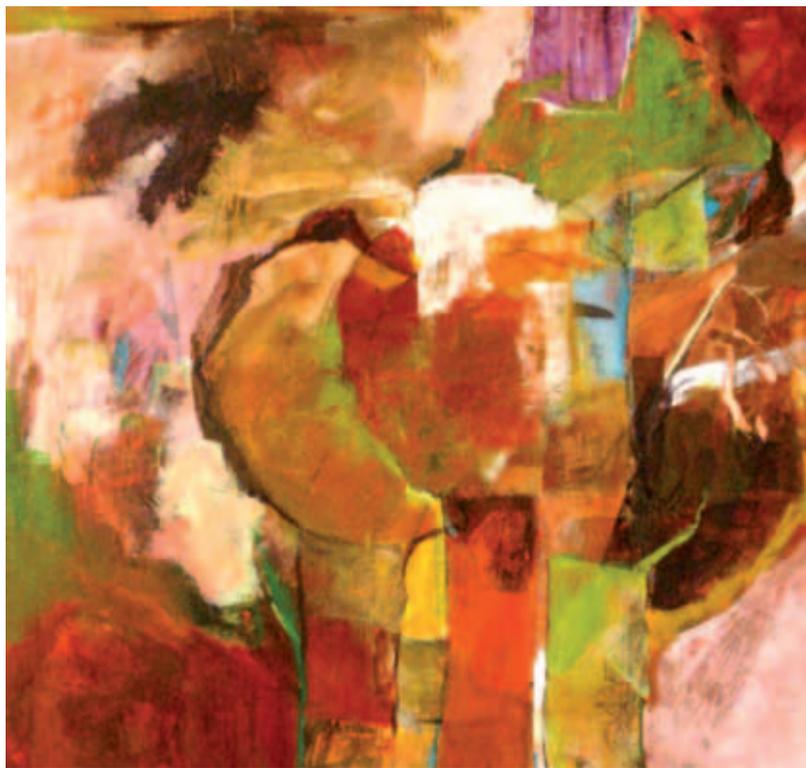
Le jour venu, grâce à son stand, tendu de tissu gris clair, chacun d'eux a bénéficié d'une petite exposition personnelle permettant aux visiteurs de découvrir des œuvres figuratives et abstraites. Des créations aux techniques et sujets très variés : huile ou acrylique avec collages de papiers et autres matériaux, affiches, carton ou dentelle, sculptures de terre cuite

ou en bronze et photographies sur supports papier ou métallique.

Le cadre et la qualité de l'exposition ont amené les sept cents visiteurs à prendre le temps de s'imprégner de chaque petit monde. Les formats très différents et les prix raisonnables ont permis à des amateurs d'œuvres originales de s'offrir celle qui les avait le plus touchés. Cinq classes de la commune sont venues découvrir l'exposition, les enfants ont manifesté un grand intérêt pour cette visite.

La mise en place de cet événement dont l'entrée est gratuite, a été possible grâce au formidable travail des bénévoles de l'association RegART et la participation active de la commune d'Albigny.

Le prochain appel à candidatures pour l'édition 2013 sera lancé entre mars et décembre 2012. La sélection effectuée par un jury donnera à de nouveaux artistes l'occasion de se retrouver à l'Espace Henri Saint-Pierre et permettra à toute forme d'art de venir à la rencontre de la population ▶



Œuvre acquise par la Mairie en 2008

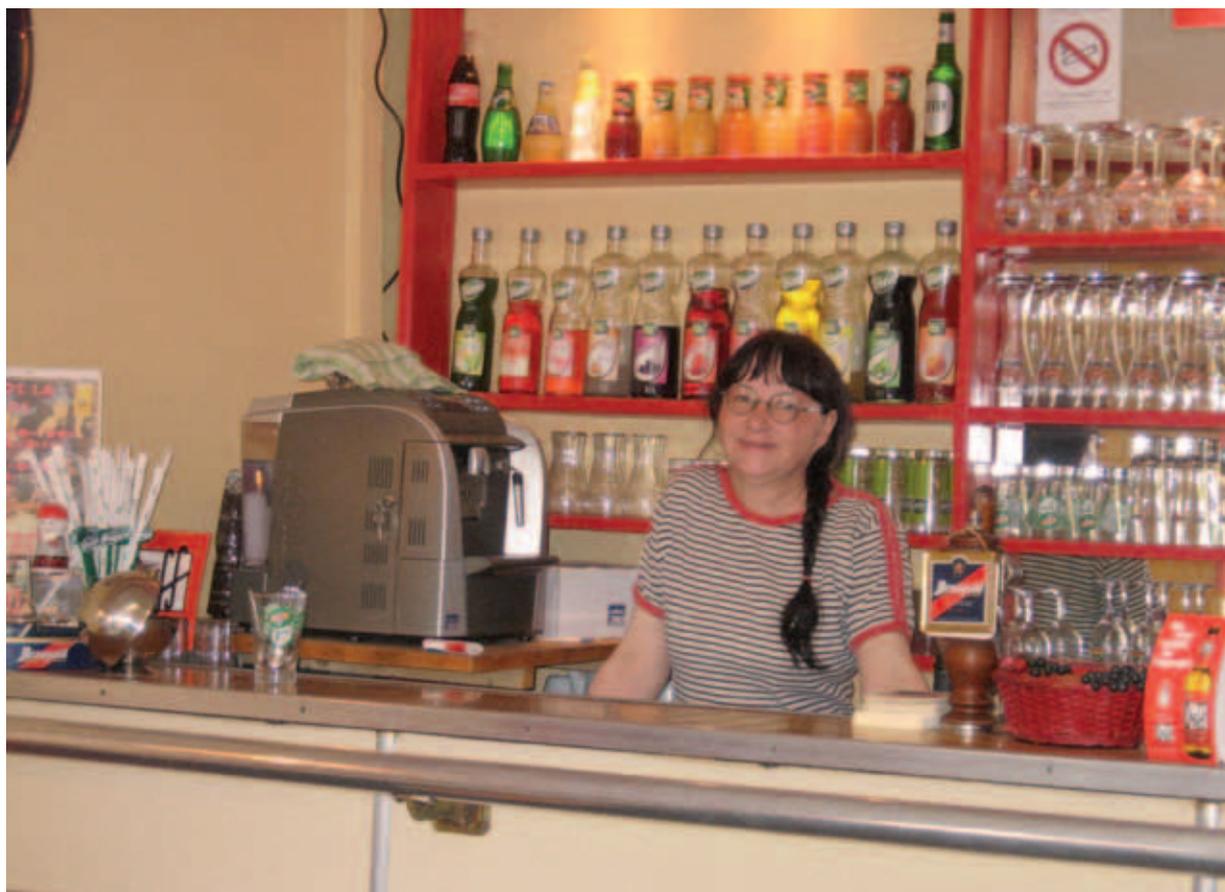


Œuvre acquise par la Mairie en 2010

MARYLINE REDONNE VIE AU CAFÉ D'ALBIGNY

Réouverture du café du Marronnier Centenaire

Que serait notre village sans son bar/café ?



Nous ne pouvons pas nous résigner à voir disparaître définitivement l'animation et la convivialité du cœur de village, garanties par la possibilité pour tous de se retrouver et d'échanger dans un lieu commun.

C'est pourquoi la Municipalité a tout mis en œuvre pour que rouvre un bar/café au centre d'Albigny. C'est chose faite depuis le 12 mars dernier avec la rénovation du café du Marronnier Centenaire.

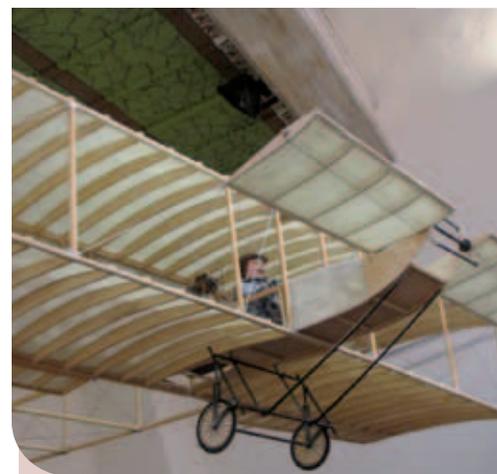
Depuis trois mois, tous les jours de 7h à 20h en semaine et de 7h à 14h le week-end, Maryline Constant accueille ses amis et clients dans un lieu coloré, sympathique et chaleureux où chacun peut se retrouver pour discuter et passer un agréable moment autour d'une bière allemande ou tchèque sa spécialité, ou simplement d'un café ou d'un soda. À midi elle sert une restauration froide, rapide et pratique pour tous.

Maryline attend autant les familles avec leurs enfants que les jeunes ou les retraités du village.

Pour animer son commerce elle propose de recevoir

les associations et projette d'organiser des soirées café-théâtre.

Le bar café du Marronnier Centenaire est « un lieu où l'on cause, le salon de la démocratie » comme le qualifie sa nouvelle gérante ▶



FRÈRES VOISIN

Acquisition d'un modèle réduit

La commune a acquis une maquette de l'avion des illustres frères Voisin, ingénieurs aviateurs albignolais du siècle dernier.

Ce superbe modèle réduit, de 2 mètres d'envergure, a été placé dans le hall d'entrée du groupe scolaire des « Frères Voisin ».





ARRÊT CARDIAQUE

Le défibrillateur sauve des vies

Chaque année en France près de 50 000 personnes décèdent prématurément d'un arrêt cardiaque.



Le taux de survie des victimes d'un arrêt cardiaque est inférieur à 3%.

Or un appel immédiat au SAMU, la réalisation de gestes simples de réanimation et une défibrillation précoce permettraient d'accroître le taux de survie à plus de 30%.

Encore faut-il que les défibrillateurs soient généralisés sur le territoire, que la population soit sensibilisée aux gestes de premiers secours et qu'elle soit familiarisée avec ce nouveau type de matériel.

C'est la raison pour laquelle, la commune a décidé de s'équiper d'un défibrillateur semi-automatique de marque ZOLL, lequel est disponible, 24h/24, dans un boîtier extérieur sous alarme, à l'entrée de l'espace Henri Saint-Pierre.

Nous envisageons à terme d'en disposer un second Place Verdun.

Qu'est ce que la fibrillation ?

Les mouvements du cœur sont commandés par de faibles signaux électriques réguliers qui peuvent se dérégler consécutivement à un effort, une maladie, des facteurs biologiques ou un accident et commander des mouvements désordonnés et très rapides : c'est la fibrillation.

Dans ces conditions, le cœur ne peut plus assurer sa fonction de pompage et des dommages irréversibles pouvant aller jusqu'au décès peuvent survenir très rapidement. Le défibrillateur peut lui imposer de reprendre un rythme normal en lui envoyant un choc électrique de plusieurs milliers de volts qui provoque une réinitialisation des influx électriques. Ce choc est délivré par l'intermédiaire de deux électrodes placées sur le corps de la victime en des endroits précis qui

favorisent la traversée du cœur par le courant électrique.

Comment fonctionne le défibrillateur ?

Une fois mis en marche, l'appareil vous guide dans les étapes à respecter : vérifier l'état de conscience, demander de l'aide, ouvrir les voies respiratoires,

vérifier la respiration et appliquer les électrodes sur la poitrine nue du patient.

L'appareil effectue une analyse du rythme cardiaque et en fonction du résultat indique s'il y a lieu de délivrer un choc électrique (dont il calcule automatiquement les caractéristiques nécessaires) ou de commencer une réanimation cardio-pulmonaire par massage cardiaque.

L'analyse de l'activité cardiaque se poursuit à intervalles réguliers par l'intermédiaire des électrodes afin d'adapter les gestes à effectuer jusqu'à l'arrivée des secours.

Sachez que si la défibrillation est effectuée dans les toutes premières minutes après le début de la fibrillation, on augmente significativement les chances de survie de la victime d'un arrêt cardiaque.

On estime qu'une fibrillation non traitée dans les 7 minutes a une issue mortelle à 98%. En revanche, une défibrillation dans les 3 minutes, associée à une réanimation cardio-pulmonaire, permet d'augmenter le taux de survie à 20%.

Plus la prise en charge est précoce, plus le pourcentage de survie sans aucune séquelle augmente.



Doit-on être formé à l'utilisation du défibrillateur ?

Juridiquement non. En effet, depuis le décret n°2007-705 du 04 mai 2007, toute personne est autorisée à utiliser les défibrillateurs externes automatiques, sans aucune formation.

Il n'en demeure pas moins que le défibrillateur ne permet pas à lui seul de réanimer le patient et qu'une exécution efficace des gestes de réanimation cardio-pulmonaire, massage cardiaque et insuflation est primordiale.

Seule une formation de secourisme permet de les réaliser efficacement. De ce fait, il est préférable que les utilisateurs aient reçu une formation dite de « premiers secours » et qu'ils puissent parallèlement être formés à l'utilisation du défibrillateur pour le manipuler efficacement et rapidement.

Formation pour un bon usage du défibrillateur.

Dans cette perspective, Albigny projette l'acquisition d'un défibrillateur de démonstration afin d'organiser dans les prochaines semaines, des formations pour les habitants qui le souhaiteraient.



Pour organiser au mieux ces formations, nous demandons dès aujourd'hui à celles et ceux qui seraient intéressés, de bien vouloir contacter Patrice Laurent au : 04 72 08 01 34.

En cas d'utilisation du défibrillateur ?

N'oubliez jamais que si le temps de réaction est précieux, il est toujours indispensable de garder son calme, de prévenir les secours en appelant le 15 ou le 112 et de suivre les indications de l'appareil.

Si vous devez utiliser le défibrillateur :

- abaisser le capot du boîtier extérieur en tirant sur les poignées latérales ;
- prendre le défibrillateur dans sa sacoche noire de transport ;

- se rendre auprès de la victime ;
- mettre le défibrillateur en marche (bouton « ON ») ;
- ouvrir le capot ;
- suivre les instructions ;
- porter assistance à la victime jusqu'à l'arrivée des secours.

Après utilisation du défibrillateur nous vous demandons de :

- Le remettre dans le boîtier extérieur après utilisation y compris la paire d'électrodes (même si celle-ci a servi) sauf si les services de secours l'ont emporté avec eux.
- Signaler votre intervention dans les plus brefs délais à la mairie.

Ce défibrillateur pouvant vous sauver la vie ou celle de vos proches, nous demandons à chacun de faire preuve du plus grand civisme et d'en prendre le plus grand soin ▶

SECOURISME Formation

Prochaines formations de secourisme les : 15, 17, 18, 22 et 24 novembre prochains de 19h à 21h.
Coût de la session 70 €.

Séance de révision programmée le 8 novembre 2011.

Renseignements en mairie.



LA GENDARMERIE NATIONALE RECRUTE Devenez Officier, Gendarme, Corps de soutien, Volontaire ou Réserviste.

Si vous avez envie d'exercer un métier au contact de la population, d'être au cœur des événements, d'avoir des responsabilités et d'agir, devenez GENDARME ou OFFICIER de Gendarmerie.

Si vous souhaitez être un militaire qualifié dans les domaines techniques et administratifs, assurer le soutien opérationnel des unités, devenez CORPS DE SOUTIEN de la Gendarmerie Nationale.

Si vous voulez être militaire volontaire et occuper des emplois particuliers servant en unités opérationnelles, soyez GENDARME VOLONTAIRE.

Enfin si vous avez le sens civique, en plus de votre activité professionnelle, soyez RÉSERVISTE, faites partie de la réserve opérationnelle des femmes et des hommes assurant en dehors de leur activité professionnelle, le renfort aux unités de la Gendarmerie Nationale.

● **Si vous êtes une femme ou un homme que toutes ces fonctions intéressent, prenez contact avec la Gendarmerie Nationale :**
Centre Info Recrutement
Gendarmerie Région Rhône-Alpes
Centre commercial de la Part-Dieu
Boulevard Vivier Merle - 69003 Lyon
Tél : 04 78 95 33 98 ▶



ATOUBUS OPÉRATIONNEL

Nouvelles lignes en service

À partir du lundi 29 août prochain, le SYTRAL met en service ses nouvelles lignes et ses nouveaux horaires de bus urbains et périurbains.



À partir du lundi 29 août prochain, le SYTRAL met en service ses nouvelles lignes et ses nouveaux horaires de bus urbains et périurbains.

ATOUBUS est un nouveau réseau, plus simple, plus efficace et plus attractif pour les usagers. Il permettra de mieux et plus rapidement relier les pôles d'activités et les centres d'échanges de l'agglomération ▶

• Pour toute information complémentaire, se connecter sur le site internet du SYTRAL : www.sytral.fr

Numérotation		Itinéraire Atobus	Itinéraire Actuel
Atobus	Actuelle		
31	31	Perrache / Gare de Vaise - Cité Edouard Herriot	Perrache / Gare de Vaise - Saint Rambert La Chaux
40	40	Bellecour Le Viste - Neuville	Pêcherie - Neuville
43	43	Bellecour Le Viste - Genay Proulieu	Gare de Vaise - Genay Proulieu
70	70	Gare Part-Dieu Vivier Merle - Neuville	Gare Part-Dieu Vivier Merle - Neuville
71	71	Gare de Vaise - École de Collonges	Gare de Vaise - Collonges
77	77	Montessuy Gutenberg - Pont de Fontaines	Cuire - Pont de Fontaines
84	84	Gare de Vaise - Neuville	Gare de Vaise - Neuville
96	97	Saint Germain Pain Béni - Neuville	Saint Germain Cités - Neuville
97	97	Montanay La tour - Neuilles / Saint Germain Gare	Montanay la Tour - Saint Germain

Numérotation		Itinéraire Atobus	Itinéraire Actuel
Atobus	Actuelle		
S 14		Circulaire de Neuville	

Numérotation		Itinéraire Atobus	Itinéraire Actuel
Atobus	Actuelle		
GE 5	51	Saint Germain Gare - Gare Dommartin Lissieu	Gare de Saint Germain - Lissieu Bois Dieu

Numérotation		Itinéraire Atobus	Itinéraire Actuel
Atobus	Actuelle		
R 2		Poleymieux - Neuville	

Numérotation		Itinéraire Atobus	Itinéraire Actuel
Atobus	Actuelle		
40 / 43	40 / 43	Bellecour Le Viste - Neuville	Pêcherie - Neuville

FESTIVAL

Démon d'Or

Le Festival Démon d'Or reprend ses quartiers d'été pour la 7^{ème} année consécutive, les 24 et 25 juin prochains au terrain de 4x4 de Poleymieux.

Découvrez la nouvelle programmation éclectique, concoctée par le Collectif Démon d'Or mêlant avec brio Reggae, Électro, Dub, Hip Hop, Dancehall, Musique du Monde en s'ouvrant même pour la première fois au Rock Folk...

Sur trois scènes et sous trois chapiteaux différents se produiront des artistes renommés ou en pleine ascension.

Samedi 24 après-midi allez profiter en famille des découvertes du village participatif.

Un week-end culturel haut en couleur à ne pas manquer.



FORUM DES ASSO

le 3 septembre cour du lavoir de 9h30 à 12h30



ENQUÊTE PUBLIQUE

« Santé, Vieillesse et Retraite en Europe »

L'INSEE, en partenariat avec l'IRDES, réalise entre le 11 avril et le 2 juillet 2011 l'enquête « Santé, Vieillesse et Retraite en Europe ».

Cette enquête, qui a lieu simultanément et sous forme identique dans dix-neuf pays européens, s'intéresse à la santé, la famille, le couple et les personnes de son entourage, l'emploi, la retraite, le logement et la consommation. Il s'agit d'éclairer les décisions publiques en matière de vieillissement

de la population, en suivant dans le temps, un panel d'individus de 50 ans et plus. L'objectif est de suivre les mêmes personnes sur le long terme pour rendre compte au mieux des évolutions.

Le but ultime étant de déterminer les éléments constitutifs du « bien vieillir » ▶



ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Interdiction de brûler ses déchets verts

Le PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère) de l'agglomération lyonnaise approuvé, par arrêté inter-préfectoral du 30 juin 2008, rappelle dans son « Action RT4 », l'interdiction complète du brûlage des déchets verts à l'air libre.



La loi sur les déchets du 15 juillet 1975 codifiée au code de l'environnement, notamment par les articles L 541-1 et 541-2, précise que les déchets doivent être valorisés.

Pour les déchets verts, la valorisation signifie le compostage, le dépôt en déchetterie, mais n'autorise

pas le brûlage. De plus, l'annexe H de l'article R 541-8 du code de l'environnement assimile les déchets verts, produits par les particuliers ou les professionnels, aux déchets ménagers et assimilés (annexe II-chapitre 20 02 « déchets municipaux - déchets de jardin et de parc »). La rubrique « déchets municipaux »

regroupe à la fois les déchets ménagers, donc des particuliers et les déchets des professionnels.

Or, le brûlage à l'air libre des déchets ménagers et des déchets industriels est interdit en vertu de l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

Dès lors, l'interdiction générale du brûlage des déchets verts s'applique aussi bien aux particuliers qu'aux agriculteurs.

Comme le prévoit le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés approuvé en décembre 2003, il convient, pour l'élimination de tous ces déchets, d'utiliser le compostage ou le dépôt en déchetterie.

Le PPA s'applique sur la commune d'Albigny, il est donc obligatoire de se conformer aux règles précédemment stipulées.

RAPPEL :

La déchetterie la plus proche est située sur la zone industrielle de Neuville-Genay ▶

FÊTE DE LA MUSIQUE

Samedi 18 juin
RDV Cour du Lavoir



INFO EN +

Vos commerces cet été

La boulangerie place de Verdun sera fermée du 1^{er} au 28 août inclus

Le tabac presse des Monts d'Or sera fermé du 14 au 28 août inclus

La pharmacie sera ouverte pendant l'été

RENTREE DES CLASSES

Lundi 5 septembre
à 8h30





ALBIGNY SUR SAÔNE BIENTÔT « TOUT NUMÉRIQUE »

Comment s'y préparer

La région Rhône passera dans quelques mois à la télévision « Tout numérique » : nous aurons alors plus de chaînes et une meilleure qualité d'image et de son. Encore faut-il s'y préparer !



La région Rhône effectue ce passage en deux phases : après la chaîne Canal + le 22 septembre dernier, c'est au tour des autres chaînes de passer au « Tout numérique » le 15 juin 2011.

La diffusion analogique des chaînes de télévision historiques, TF1, France 2, France 3, France 5/Arte et M6 va ainsi s'arrêter définitivement pour être remplacée par une diffusion, exclusivement numérique.

Tous les foyers de la région doivent donc vérifier que leur installation TV va leur permet de recevoir la télévision numérique.

Ceux qui ne se seront pas préparés pour recevoir le numérique n'auront plus la télévision après le 15 juin 2011. En revanche les foyers qui se seront équipés recevront jusqu'à dix-neuf chaînes gratuitement avec une meilleure qualité d'image et de son.

Si vous avez une antenne râteau :

Tous les foyers qui reçoivent aujourd'hui un maximum de cinq chaînes, par une antenne râteau ou une antenne intérieure, sont les

premiers concernés. Pour continuer à recevoir la télévision après le 15 juin 2011, ils doivent impérativement adapter leur installation à un mode de réception numérique spécifique : adaptateur TNT, téléviseur « TNT intégrée », ADSL, satellite, câble ou fibre optique.

Attention ! Avant tout achat, renseignez-vous auprès d'un installateur agréé ou de votre revendeur habituel.

Pour vous guider de nombreux professionnels, magasins et antennistes se sont engagés à proposer aux téléspectateurs des produits et des prestations de qualité au prix du marché.

Ils ont signé la charte de confiance, « tous au numérique ». Ils sont reconnaissables grâce au logo « Professionnel agréé – tous au numérique » ci-dessus.

Pour obtenir leurs coordonnées, connectez-vous : www.tousaunumerique.fr ou téléphonez au : 0 970 818 818 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h*)

Pour bénéficier des aides financières :

Il existe des aides financières, accessibles sous certaines conditions aux foyers qui reçoivent aujourd'hui encore, uniquement les 5 chaînes historiques et éventuellement une chaîne locale, par une antenne râteau ou intérieure.

Si ces foyers remplissent les conditions d'attribution, ils peuvent bénéficier d'une aide de 25 € maximum pour s'équiper et d'une aide de 120 € maximum dans le cas d'une intervention nécessaire sur leur antenne râteau.

Pour les foyers qui ne seraient pas couverts par la TNT, une aide de 250 € maximum est attribuée sans condition de ressources, pour l'acquisition d'un mode de réception alternatif comme la parabole.

Dans tous les cas, gardez vos factures et vos tickets de caisse, ils vous seront demandés pour tout remboursement.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Au moment de l'extinction du signal analogique, les fréquences d'émission des chaînes en numérique peuvent changer. C'est pourquoi, les téléspectateurs recevant la TNT, par une antenne râteau ou une antenne intérieure, devront lancer une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur chaque poste relié à l'antenne râteau ou intérieure après le passage au tout numérique.



Les aides financières sont disponibles dans un délai maximum de six mois après le passage au « tout numérique ».

Adressez-vous au centre d'appel* pour connaître précisément les conditions d'attribution et bénéficier de ces aides ▶

Prêt pour le tout numérique

Pour en savoir plus : www.tousaunumerique.fr ou 0 970 818 818 (prix d'un appel local)



LE CLUB DES JOURS HEUREUX

Animations et joie d'être ensemble

Une belle saison s'achève remplie d'heureux souvenirs qui ont égayé la vie du Club.



Le partage des activités, les jeux de société, les voyages, les sorties spectacles sont autant d'animations qui nous ont permis de passer ensemble d'agréables après-midi.

Les différents séjours et les journées organisés sont des moments de rencontres qui nous réconfortent et nous épanouissent dans notre vie d'âinés.

Cette année encore, les occasions de faire la fête n'ont pas manqué avec les sorties rando suivies d'un sympathique petit casse-croûte dans les auberges typiques comme chez Ginette mais aussi avec les repas crêpes ou grenouilles, les repas d'été ou de Noël, le Thé Dansant (cette année encore les danseurs ont envahi la piste dès 14h à 19h sans relâche) ou encore la soirée Beaujolaise.

Les concours de pétanque et de coinche ont comme toujours rencontré beaucoup de succès avec une bonne participation des joueurs venant en doublette d'Albigny



mais aussi de tous les villages environnants. De nombreuses manifestations conviviales ont également marqué la vie du Club, elles sont associées à des événements exceptionnels ; le Carnaval d'Annecy, le séjour dans le Jura qui a permis de découvrir une région aux paysages sublimes mais aussi la croisière en Rhône Provençal, le marché de Noël en Alsace, le spectacle Âge Tendre et Têtes de Bois ou encore la visite du traitement de l'eau à Saint-Clair.

Sans oublier, nos seniors qui participent régulièrement aux cours de Body Zen Karaté pour retrouver une sérénité corporelle, et tous ceux qui les jeudis après-midi randonnent avant de se retrouver autour d'un goûter partagé en compagnie des inconditionnels joueurs de scrabble, de coinche ou autres jeux de société.

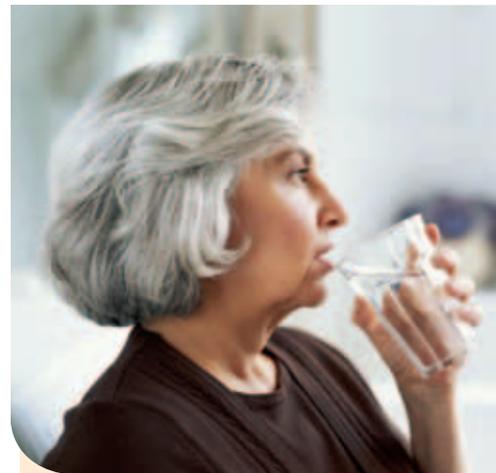
Ces diverses manifestations accueillent volontiers toutes les personnes qui désirent se joindre à notre Club qui compte actuellement 98 adhérents.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Christiane Maillé les mardis et jeudis au : 04 78 91 34 90.

Merci à tous nos bénévoles grâce auxquels tout ceci est possible, merci pour leur dévouement et leur disponibilité à soutenir et animer notre Club.

Un amical souvenir aux amis qui nous ont quittés ou qui ne pouvant rester seuls ont rejoint une institution.

L'année 2011 n'est pas terminée, elle sera encore riche en aventures ! ▶



PLAN CANICULE

Inscription en mairie

Comme chaque été, la phase de veille saisonnière du plan départemental canicule sera activée le 1^{er} juin.

Si vous êtes une personne âgée et/ou handicapée de plus de 65 ans pouvant bénéficier d'un soutien, inscrivez-vous en mairie d'Albigny sur le registre ouvert pendant la phase de veille saisonnière du plan départemental canicule de l'été 2011. Tél : 04 78 91 31 38

Si vous connaissez une personne âgée et/ou handicapée de plus de 65 ans qui pourrait bénéficier d'une attention particulière et d'un soutien, nous vous remercions de la signaler en Mairie d'Albigny.





CALENDRIER DES FÊTES ET MANIFESTATIONS d'avril à juillet 2011

Juin

Vendredi 17 Juin

Spectacle de fin d'année de l'École Maternelle
Espace Henri Saint-Pierre

Samedi 18 Juin

Fête de la Musique
Cour du Lavoir

Vendredi 24 Juin

Kermesse de l'École Élémentaire
Groupe scolaire des Frères Voisin

Vendredi 24 Juin

Gala de Judo
Espace Henri Saint-Pierre

Samedi 25 Juin

Pétanque Albigny Danse
Zone de Loisirs

Mardi 28 Juin

Mairie
Récompense aux sportifs
Espace Henri Saint-Pierre

Juillet

Jeudi 14 Juillet

Cérémonie
Anciens Combattants
Monuments aux morts

Jeudi 14 Juillet

Concours de pétanque
Clos Bouliste chemin Notre-Dame

Septembre

Samedi 3 Septembre

Mairie
Forum des associations
Cour du Lavoir

Samedi 10 Septembre

Mairie
Inauguration de la Maison des associations
Maison des associations

Jeudi 15 Septembre

Club des jours heureux
Pétanques
Salle de Banquet

Octobre

Samedi 1^{er} Octobre

CCAS
Repas des aînés
Espace Henri Saint-Pierre

Samedi 15 Octobre

Amis du jumelage
Choucroute
Espace Henri Saint-Pierre ▶

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS

DE JANVIER À MAI 2011

MONTESSUY Pierre André, le 18/02
BOUCAULT Odile Mélanie Cécile épouse GONON, le 28/02
DOUCET Marie-Louise Thérèse épouse VIDAU, le 20/03
GAILLARD Blanche Hélène Veuve BOREL, le 1/05
MOUSSAÏROUX Rose Veuve MOULAT, le 5/05

NAISSANCES

DE JANVIER 2011 À AVRIL 2011

N'GUYEN-VAN BELIN Cassandre Marie née le 11/01
DOMINGO Leyla Inès née le 13/01
PARIAUD Lina née le 26/01
DJEGHDALI Yusuf né le 31/01
KOZACZYK Clémence Juliette nées le 8/03
DE LA CHAPELLE Béatrix Agnès Marie et Constance Olympe Marie née le 11/03
GASPARD Pauline Marie-Louise née le 29/03
COLOMB Esteban Fabrice né le 21/04
LEMONON Garice Marc Armand né le 21/04
COURJOL Bastien Julien né le 26/04

PERMANENCES DIVERSES

● ASSISTANTE SOCIALE

Prendre rendez-vous en appelant le 04 78 91 78 64 à Neuville sur Saône à la Maison du Département du Rhône 2 avenue Marie-Thérèse Prost

● PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

Consultations assurées par le Docteur TARTAVEL et Mme DAVOINE, puéricultrice, sur rendez-vous au : 04 78 91 78 64

● CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE (C.P.E.F)

2 avenue Marie-Thérèse Prost à Neuville sur Saône, sur rendez-vous au : 04 78 91 78 64

● AIDE SOCIALES

Elles ont lieu les 1^{er} mardis de 15h à 17h et les 3^{ème} mardis de 16h à 18h en Mairie. Possibilité de R.V en appelant la Mairie au 04 78 91 31 38

AUTRES RENSEIGNEMENTS

● EMPLOI

POLE EMPLOI

Agence de Neuville
4 avenue Carnot 69290
Neuville sur Saône
Un seul numéro 3949
Ouvert de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 16h45 (sur rendez-vous).
Fermé le vendredi après-midi.

MISSION LOCALE DE VAL DE SAÔNE

4 avenue Carnot
69250 Neuville sur Saône
Tél : 04 78 98 20 49
Fax : 04 78 91 62 33
www.mlpnvs.org
mlpnvs.neuville@mlpnvs.org

ADN SERVICE VAL DE SAÔNE

5 bis rue Escoffier Rémond - 69270
Fontaines sur Saône.
Tél : 04 78 22 57 40 pour plus de renseignements du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

● SÉCURITÉ SOCIALE ET RETRAITE

CPCAM DE LYON

Téléphone pour informations diverses : 3646

C.R.A.M.

Permanence de la sécurité sociale de Neuville sur Saône.
le mercredi matin sur rendez-vous de 9h à 12h en téléphonant au 06 80 67 78 99 et l'après-midi de 13h30 à 16h.

C.I.C.A.S

Informations sur les régimes de retraite complémentaire.
Téléphone n° 0 820 200 014

● DIVERS

ASSOCIATION SAÔNE MONTS D'OR

Au service de toutes personnes
Centre Administratif et accueil
place de la voûte 69250 Neuville S/S
Tél. 04 78 98 12 63
Fax : 04 78 98 22 51.



Du lundi au vendredi de 18h à 20h
Aide aux tâches quotidiennes chez toutes personnes (ménages, courses, accompagnement, repas, garde de nuit par un personnel qualifié).

CONCILIATEUR

Permanence en mairie de Neuville sur Saône. Prendre rendez-vous au 04 72 08 70 00.

A.D.I.A.F

31 cours Emile Zola BP 2017
69616 Villeurbanne
Tél. 04 72 43 96 79.

TRÉSORERIE PRINCIPALE DE CALUIRE ET CUIRE

74 rue François Peissel
Tél. : 04 78 23 20 25
t069002@dgfp.finances.gouv.fr